

[Texte]

To return now to Stokes Point, I wonder if you could indicate to the committee what a likely date for amendment to the National Parks Act would be. As you know, that will be required for the creation of that park. I wonder how soon after completion of the settlement of the Cope, Dene, and CYI claims that will occur, and at the same time I wonder if you could comment.

I think the members of the committee are aware that the minister responsible for DIAND can refer the proposal to EARP, but as you are abundantly aware, you are responsible for both the National Parks Act and the Canada Wildlife Act, which are the two components that Cabinet considered in 1978 in setting aside the order in council. I recognize, as your deputy has pointed out, that you sought a legal opinion on whether Stokes Point can go ahead as per Gulf's request, but I am wondering where it sits with Cabinet. Since the order in council was specifically for a national park and a wildlife area, both those responsibilities are yours. All of Cabinet met in putting out the order in council, and I am just wondering what will happen if Gulf's application is approved. Will you remain interested in the park and wildlife area?

Mr. Roberts: Yes, I will remain interested. The answer to your first question is no, I do not know. It will depend on when the land claim settlements take place. I simply do not know when that will be or what the nature of that will be or what problems that settlement will leave unresolved, for instance. It is really too hypothetical for me to be able to answer it.

Mr. Fulton: Well, with settlement of the claim, how long would it be before the park proposal came forward, then?

Mr. Roberts: I do not know. Are the claims going to be settled this year, or 5 years from now, 10 years from now, 20 years from now? Under what conditions? I literally would be misleading you if I pretended to a knowledge I do not have. It really must depend upon the unfolding of events.

On the part of the second question, yes, of course I am interested. The lands were reserved by the Department of Indian and Northern Affairs and the minister; that is, they were not transferred to Environment Canada. A proposal has been made. As you have indicated, it is the responsibility of the initiating department—in governmental terms, the initiating Department of Indian and Northern Affairs—to make the environmental assessment and then to opt into the EARP process. As you said, they can decide not to opt in. I cannot think of any situation of environment significance where a department has not opted into the environmental assessment review process. But it is up to the initiating department to make the preliminary environmental assessment and, on the basis of that assessment, engage the environmental review. It would be our urging, of course, given what seems to be the

[Traduction]

Pour revenir à la question de Pointe Stokes, j'aimerais savoir si vous pourriez donner au Comité une date probable en ce qui a trait à l'amendement de la Loi sur les parcs nationaux. Comme vous le savez, cet amendement est nécessaire pour la création du parc en question. Je me demande combien de temps il faudra attendre après le règlement des revendications des Cope, Dénés et du CYI pour que cela se fasse et j'aimerais aussi savoir en même temps si vous pouvez faire quelques commentaires sur la question.

Je pense que les membres du Comité sont conscients du fait que le ministre responsable du MAIN peut référer la proposition au PEEEE, mais comme vous le savez très bien, vous êtes responsable à la fois de la Loi sur les parcs nationaux et de la Loi sur la faune du Canada, qui sont les deux éléments que le Cabinet envisageait en 1978 lorsqu'il a mis de côté le décret du conseil. Je reconnais, comme l'a fait remarquer votre adjoint, que vous avez demandé l'avis d'un avocat afin de savoir si le projet de la Pointe Stokes pouvait se faire conformément à la demande de Gulf, mais je me demande ce qu'il en est au Cabinet. Comme le décret du Conseil portait précisément sur la question d'un parc national et d'une zone faunistique, ces deux questions relèvent de votre responsabilité. Tous les membres du Cabinet étaient d'accord pour annuler le décret. Je me demande alors ce qui arrivera si la demande de Gulf est approuvée. Serez-vous toujours intéressé à la question du parc et de la zone faunique?

M. Roberts: Oui, bien sûr. La réponse à votre première question est non, je ne sais pas. Cela dépend du moment où les revendications territoriales seront réglées. J'ignore complètement quand cela se fera ou quelle sera la nature du règlement ou quel problème ce règlement laissera non résolu, par exemple. La question est vraiment trop hypothétique à mon avis pour que je puisse y répondre.

M. Fulton: Une fois la question des revendications réglée, combien de temps faudra-t-il pour que le projet de parc aboutisse?

M. Roberts: Je ne sais pas. Les revendications seront-elles réglées cette année, dans cinq ans, dans 10 ans ou dans 20 ans? Selon quelles conditions? Je vous induirais certainement en erreur si je prétendais savoir ce que je ne sais pas. Cela dépend vraiment des événements.

Quant à la deuxième question, oui bien sûr je suis intéressé. Les terres en question ont été réservées par le Ministère des affaires indiennes et du nord et le ministre; c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été transférées à Environnement Canada. Une proposition a été soumise et comme vous l'avez mentionné, il est de la responsabilité du ministère qui a fait la proposition—en terme gouvernemental, le ministère demandeur des Affaires indiennes et du Nord—de faire l'évaluation environnementale et d'opter pour le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Comme vous l'avez dit, ils peuvent décider de renoncer à profiter du processus. Je n'ai cependant connaissance d'aucune situation importante du point de vue écologique dans laquelle un ministère n'a pas opté pour le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Mais il est toujours du ressort du ministère promoteur de faire l'évaluation environnementale préliminaire et, à partir